COMMUNE de MAREST-SUR-MATZ
SEANCE DU 1er AVRIL 2026

Date de la convocation : 23/03/2026
Date d'affichage : 23/03/2026
Nombre de membres
- effectif légal 11
- en exercice 11
- présents : 9
- pouvoirs : 2
- suffrages exprimés : 11

Séance ordinaire du premier avril de l'an deux mil vingt-six à dix-neuf heures zéro minute.
Le Conseil Municipal de la Commune de Marest-sur-Matz, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire en session ordinaire.

Présents: MMs AUMONT Christelle, BONICHOT Alain, DEMEESTER Christophe, GOY Gaël, LEGAY Sophie, SCHOUTEETEN Nicolas, SEGRÉ Marc, VERNEY Florian, YVER Alain

Absent excusé :
Mme LECLERE Aurélie qui donne pouvoir à M. VERNEY Florian
Mme HAVARD Corinne qui donne pouvoir à M. BONICHOT Alain

Secrétaire de séance : Christelle AUMONT

Délibération 03.2026.04
Objet : Désignation des délégués au sein de la Communauté de Communes des 2 Vallées (CC2V)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.273-11 et suivants ;
Considérant que la commune de MAREST SUR MATZ, comptant moins de 1000 habitants, dispose d'un seul siège au sein du conseil Communautaire de la Communauté de Communes Deux Vallées ;
Considérant que, conformément aux dispositions en vigueur, le maire est membre de droit du conseil communautaire ;
Considérant que Monsieur Florian VERNEY, Maire de la commune, a exprimé sa volonté de ne pas exercer ce mandat et de laisser ce siège à un autre membre du conseil municipal ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner, parmi ses membres, le conseiller communautaire appelé à remplacer le maire ;

Considérant que les candidats sont :
- **Marc SEGRE titulaire**
- **Corinne HAVARD (suppléante)**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE de désigner comme conseillers communautaires :
  Monsieur Marc SEGRE : conseiller titulaire
  Madame Corinne HAVARD : conseillère suppléante

- PRÉCISE que cette désignation prendra effet immédiatement.

SOUS-PREFECTURE
08 AVR. 2026
DE COMPIEGNE

La présente délibération sera affichée conformément aux dispositions en vigueur.

Résultat du vote :
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0
Cette décision est adoptée à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme, à Marest-sur-Matz, le 02 avril 2026

Maire – M. Florian VERNEY

Secrétaire de Séance – Mme Christelle AUMONT